

## communiqué de presse

Paris, le 24 septembre 2020

#Covid19#Absentéisme#SanteTravail

### Malakoff Humanis décrypte l'impact de la crise sur les arrêts de travail<sup>1</sup> des salariés du secteur privé à travers son baromètre mensuel Absentéisme/Covid<sup>2</sup>

Alors que le retour en entreprise s'effectue de manière progressive depuis la fin du confinement (un tiers des salariés avait repris le travail sur site début juillet), le [Comptoir de la nouvelle entreprise](#) de Malakoff Humanis décrypte l'impact de la crise sur la santé des salariés et l'absentéisme en entreprise au travers des quatre vagues de son étude *Flash Absentéisme/Covid*<sup>2</sup>.

Le nombre de jours d'arrêts de travail indemnisés, en constante progression depuis plusieurs années, est largement amplifié par la crise sanitaire : au plus fort de la crise, la Covid était à l'origine d'un quart des arrêts de travail (arrêts maladie concernant des cas de Covid confirmés ou suspectés, et arrêts de travail dérogatoires liés à des contacts avec des personnes confirmées ou suspectées<sup>3</sup>). Les risques psychosociaux, d'origine structurelle et conjoncturelle, arrivent en deuxième position à partir du mois de mai. L'appréhension du retour en entreprise, qui concernait en juin 60 % des salariés pourrait avoir des conséquences sur l'absentéisme : 11 % des salariés envisageraient de se faire prescrire un arrêt pour ne pas retourner sur leur site de travail.

### Une dérive structurelle des arrêts maladie amplifiée par la crise Covid-19

Les indemnités journalières sont en augmentation continue depuis plusieurs années. Les versements ont ainsi augmenté de 6,3 % entre les périodes Avril 2018 / Mars 2019 et Avril 2019 / Mars 2020, selon les chiffres de l'Assurance Maladie<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> On entend généralement par « arrêt de travail » un arrêt maladie prescrit par un médecin lorsque l'état de santé du salarié le nécessite, ou un accident survenu pendant le travail. Pendant la période exceptionnelle liée à la pandémie, trois types d'arrêts de travail dérogatoires ont été instaurés : les arrêts de travail pour personnes vulnérables ou « à risque », les arrêts de travail pour « cas contact étroit », et les arrêts de travail pour garde d'enfant. A partir du 1<sup>er</sup> mai, les salariés jusqu'alors en arrêt de travail dérogatoire « personnes vulnérables » ou « garde d'enfant » ont été placés en activité partielle.

<sup>2</sup> Etude de perception Ifop pour Malakoff Humanis, réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 3 000 salariés d'entreprises du secteur privé – Recueil mensuel par internet – 4 vagues d'études : 23 avril au 7 mai 2020, 6 au 20 mai 2020, 2 au 17 juin 2020, 3 au 17 juillet 2020.

<sup>3</sup> Ce chiffre n'inclue pas les arrêts de travail dérogatoires pour garde d'enfant, ni les arrêts de travail dérogatoires « personnes à risque ».

<sup>4</sup> Cnamts : *Les remboursements des soins du régime général à fin mars 2020*

Alors que près de la moitié des salariés (44 %) s'est vu prescrire au moins un arrêt maladie en 2019 - un chiffre relativement stable mais qui reste élevé depuis plusieurs années<sup>5</sup> -, **le phénomène a été largement amplifié par la crise sanitaire**. 13 % des salariés se sont vu prescrire un arrêt maladie pendant la seconde quinzaine de mars contre 8 % pendant la première quinzaine.

### Des motifs d'arrêts liés directement ou indirectement à la Covid

**La Covid est le premier motif des arrêts de travail sur la période.** Ainsi, elle était la cause de 26 % des arrêts en avril au plus fort de la crise (arrêts maladie concernant des cas de Covid confirmés ou suspectés, et arrêts de travail dérogatoires liés à des contacts avec des personnes confirmées ou suspectées<sup>3</sup>), et concernait toujours 19 % des arrêts en juin.

**Les risques psycho-sociaux (RPS) constituent le deuxième motif** des arrêts de travail à partir du mois de mai. Ils dépassent pour la première fois les troubles musculo-squelettiques (TMS), et ce sur toute la période étudiée : 11 % vs 9 % en mars, 9 % vs 6 % en avril, 12 % vs 8 % en mai, et 11 % vs 9 % en juin. A noter que, hors période Covid, les principaux motifs d'arrêts maladie (toutes durées confondues) sont : la maladie ordinaire (36 %), les TMS (25 %), les risques psycho-sociaux (18 %)<sup>6</sup>.

Cette forte proportion d'arrêts dus aux risques psychosociaux peut en partie être attribuée à la Covid : anxiété liée au contexte sanitaire et économique, au confinement ... Et l'impact de la crise sur l'état psychologique des salariés et sur leur retour en entreprise devrait durer au-delà de la période étudiée. En effet, **l'appréhension du retour en entreprise** manifestée pendant le confinement se confirmait au mois de juin et concernait 60 % des salariés (vs 56 % en avril).

Parmi les raisons les plus fréquemment évoquées pour expliquer cette appréhension : l'application des mesures sanitaires (34 %), la reprise d'un rythme de travail ordinaire (27 %), le changement d'organisation du travail par rapport à l'avant confinement (23 %), la reprise des transports en commun (16 %, et 36 % en région parisienne).

Une appréhension non sans conséquence sur l'absentéisme : **11 % des salariés envisageraient de se faire prescrire un arrêt** pour ne pas retourner sur leur site de travail. Soit parce qu'ils ont une maladie chronique ou une pathologie considérée comme à risque (20 %). Ou parce qu'ils craignent que les mesures de protection ne soient pas suffisantes sur leur lieu de travail habituel (16 %). Ou encore, parce qu'un membre de leur foyer souffre d'une maladie chronique ou d'une pathologie considérée comme à risque (13 %).

A noter que début juillet, 32 % des salariés avaient récemment repris le travail sur site, et 14 % n'y étaient pas encore retournés depuis la fin du confinement.

---

<sup>5</sup> Baromètre Absentéisme annuel Malakoff Humanis : Étude de perception Ifop pour Malakoff Médéric Humanis, réalisée auprès d'un échantillon de 1 507 salariés (recueil par Internet) et 400 dirigeants ou DRH (enquête menée par téléphone) d'entreprises du secteur privé, d'août à octobre 2019

<sup>6</sup> Baromètre Absentéisme annuel Malakoff Humanis : Étude de perception Ifop pour Malakoff Médéric Humanis, réalisée auprès d'un échantillon de 1 507 salariés (recueil par Internet) et 400 dirigeants ou DRH (enquête menée par téléphone) d'entreprises du secteur privé, d'août à octobre 2019

## La consommation de soins, ralentie pendant le confinement, repart à la hausse

On observe par ailleurs que la consommation des soins, ralentie pendant le confinement, repart à la hausse. **En avril, un tiers des salariés (34 %) déclarait avoir renoncé à au moins un soin durant le confinement.** Une grande majorité d'entre eux indiquait vouloir les reporter avant la fin de l'année. En effet, **en juin, ils n'étaient plus que 19 %** à avoir renoncé à au moins un soin.

Parmi les soins reportés en avril, 10 % concernaient des hospitalisations, 41 % des soins dentaires, 27 % un suivi médical régulier (médecin généraliste ou spécialiste) - pouvant générer des complications à terme, notamment dans le cadre de maladies chroniques -, et 22 % des soins optiques.

Leurs motifs de renoncement en juin étaient les mêmes que durant le confinement : la fermeture des établissements de santé (40 %), le respect des consignes sanitaires (35 %), la crainte d'une éventuelle contamination en fréquentant des lieux à risque (30 %), la volonté de ne pas alourdir la charge des professionnels de santé (27 %). A noter que le recours à **la téléconsultation**, qui avait atteint son pic en avril (11 % vs 1 % avant le début de la crise<sup>7</sup>), reste élevé : 10 % en mai et 8 % en juin.

Enfin, si globalement la très grande majorité des salariés se déclare en bonne santé, l'étude met en lumière une **détérioration de l'état de santé perçu pendant le confinement** : la part des salariés estimant être en mauvais (ou moyen) état de santé est passée de 15 % en mars à 19 % en mai.

*Pour en savoir plus sur l'impact de la Covid sur l'absentéisme en entreprise et sur les solutions proposées par Malakoff Humanis pour permettre aux entreprises de maîtriser leur absentéisme, retrouver le dossier Spécial du [Comptoir de la nouvelle entreprise](#), ainsi que la présentation du [Diagnostic Absentéisme de Malakoff Humanis](#).*

*Les résultats du **Baromètre Absentéisme 2020** de Malakoff Humanis seront publiés en novembre prochain.*

### Contacts Presse :

#### MALAKOFF HUMANIS

Élisabeth Alfandari : +33 7 60 09 25 30

[elisabeth.alfandari@malakoffhumanis.com](mailto:elisabeth.alfandari@malakoffhumanis.com)

#### IMAGE 7

Isabelle de Segonzac : +33 6 89 87 61 39

[isegonzac@image7.fr](mailto:isegonzac@image7.fr)

Franck Pasquier : +33 6 73 62 57 99

[fpasquier@image7.fr](mailto:fpasquier@image7.fr)

### À propos de Malakoff Humanis

Acteur majeur de la protection sociale, Malakoff Humanis est né en janvier 2019 du rapprochement des groupes Malakoff Médéric et Humanis. Avec près de 7,5 milliards d'euros de fonds propres, 426 000 entreprises clientes et 10 millions de personnes protégées (assurés et ayants droit), Malakoff Humanis détient 15 % de parts de marché de l'assurance collective. En retraite complémentaire, le Groupe gère 37,8 milliards d'euros d'allocations versées, une mission d'intérêt général menée pour le compte de l'Agirc-Arrco auprès de plus de 565 000 entreprises et près de 16 millions de cotisants et allocataires.

Paritaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Humanis met sa performance au service de l'utilité sociale et consacre chaque année plus de 160 millions d'euros à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité sociale.

[www.malakoffhumanis.com](http://www.malakoffhumanis.com)

 @MalakoffHumanis

---

<sup>7</sup> Source : Cnamts